

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 119/6e L De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 119/6e L De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 septembre 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

rendu exécutoire par arrêté n° 1299 du 7 septembre 1964, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Kamil Ali Mohamed la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de huit cent-treize mètres carrés environ, sise à Ambouli (lot n° 6), au prix de cent francs le mètre carré.